R F P ACADEMIE DE GRENOBLE Q U E

DIPLOME DU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Vu le procès-verbal de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré établi le 6 4 JUILLET 1990 par le Président du Jury, enseignant à l'Université,

Le Diplôme du Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré

en c - SERIE : MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES

est conféré à MR ANDERMANN BORIS

né(e) le 15 FEVRIER 1972

, d ANNECY (074)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

R A N

Pour expédition conforme : Secrétaire général de l'Académie

ACQUES CARRAL

Fait à GRENOBLE

, e 17 SEPTEMBRE 1990

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale et par délégation :

Signature du titulaire :

Le Recteur de l'Académie DE GRENOBLE Signé: MICHEL TREUIL

N° 381047690

IMPRIMERIE NATIONALE - C BAC 1 EN